



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2020-119

PUBLIÉ LE 23 JUILLET 2020

Sommaire

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2020-07-23-001 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° EN DATE DU 23 JUILLET 2020
CONFIANT LA SUPPLÉANCE DU POSTE DE MONSIEUR LE PRÉFET DE LA
DRÔME À M. BERTRAND DUCROS, SOUS-PRÉFET , DIRECTEUR DE CABINET
DU PRÉFET DE LA DRÔME (2 pages)

Page 3

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2020-07-23-001

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° EN DATE DU 23
JUILLET 2020 CONFIAIT LA SUPPLÉANCE DU
POSTE DE MONSIEUR LE PRÉFET DE LA DRÔME
À M. BERTRAND DUCROS, SOUS-PRÉFET ,
DIRECTEUR DE CABINET DU PRÉFET DE LA
DRÔME

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° EN DATE DU 23 JUILLET 2020
CONFIAIT LA SUPPLÉANCE DU POSTE DE MONSIEUR LE PRÉFET DE LA DRÔME
À M. BERTRAND DUCROS, SOUS-PRÉFET ,
DIRECTEUR DE CABINET DU PRÉFET DE LA DRÔME

Le préfet de la Drôme

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 204-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 31 juillet 2018 nommant M. Patrick VIEILLESZAZES, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la préfecture de la Drôme ;

Vu le décret du 13 février 2019 nommant M. Hugues MOUTOUH, Préfet de la Drôme ;

VU le décret du 5 septembre 2019 nommant M. Bertrand DUCROS, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme ;

Considérant l'absence du département de M. Hugues MOUTOUH, Préfet de la Drôme et de M. Patrick VIEILLESZAZES, Secrétaire Général de la Préfecture de la Drôme ;

ARRÊTE

Article 1 : M. Bertrand DUCROS, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme, est chargé de la suppléance du Préfet de la Drôme du vendredi 24 juillet à 08h00 au vendredi 31 juillet à 18h00.

Article 2 : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à M. Bertrand DUCROS en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : Monsieur le Préfet et M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme désigné pour la suppléance sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 23 juillet 2020

Le préfet,

- signé -

Hugues MOUTOUH

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

2/2